

Cycle
Ministeriel
de
Formation
Initiale

finances
Solidaires

2016 / 2017

Finances
Solidaires

aux ministères
des Finances et des Comptes Publics
de l'Economie, de l'Industrie
et du numérique

Lutter et construire **Ensemble !**

Solidaires Finances avec vous

finances
Solidaires

Solidaires Finances est attachée à un syndicalisme de proximité. Cela signifie très concrètement que tout au long de votre scolarité, de votre carrière, vous pourrez vous adresser à nos équipes militantes et à nos élus. Au travers de nos sites nationaux, locaux, de nos journaux, de nos tracts, vous pourrez également nous retrouver et bénéficier d'informations et d'analyses en vous connectant à notre site : www.solidairesfinances.fr

Union
syndicale
Solidaires

L'Union Syndicale Solidaires regroupe aujourd'hui plus de 110 000 adhérents et plus d'une cinquantaine de syndicats nationaux et de fédérations de la Fonction Publique, des entreprises publiques et du secteur privé. Son fonctionnement repose sur une volonté partagée de créer une force commune permettant à chaque organisation de peser davantage et à Solidaires d'être en capacité d'agir partout où il y a menace ou régression sociale, ainsi contre la loi Travail. Convaincue que défendre efficacement les salariés c'est être capable d'agir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leurs conditions d'existence, l'Union Syndicale Solidaires développe une stratégie et une pratique syndicale permettant de faire le lien entre ce qui est vécu dans la sphère professionnelle et au delà, sous les effets d'une mondialisation libérale et financière en marche d'un bout à l'autre de la planète.

Solidaires

Fonction Publique

Union de 22 organisations syndicales nationales de la Fonction Publique, Solidaires Fonction Publique siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat, instance consultée sur tout projet de texte (loi ou décret) relatif à la situation des agents civils de l'Etat.

L'Union des personnels des Finances en Europe (UFE) regroupe 40 syndicats de la sphère financière et douanière de 20 pays européens. Les échanges au sein de l'UFE permettent l'analyse des évolutions qui touchent les administrations financières voisines et d'exporter nos revendications en matière de justice fiscale afin de construire une autre Europe.



%
attac

L'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC), organisation internationale impliquée dans le mouvement altermondialiste, combat la mondialisation libérale. Elle existe aujourd'hui dans une quarantaine de pays et organise depuis une dizaine d'années des Forums Sociaux Mondiaux, Continentaux et Locaux pour élaborer des alternatives au libéralisme. Les différents syndicats de notre Fédération sont, à des degrés divers, impliqués dans ATTAC (ainsi le syndicat national Solidaires Finances Publiques en est un des membres fondateurs) et y participent notamment pour promouvoir des alternatives fiscales, continuer à tisser des liens avec le réseau TJN (Taxe Justice Network) et défendre les services publics.

tout au long de votre carrière

La formation générale interdirectionnelle est censée renforcer le sentiment d'appartenance aux ministères économiques et financiers et remédier au cloisonnement des services centraux et des directions à réseau. C'est également pour renforcer l'action syndicale au sein du ministère de l'époque et dans ses différentes directions que s'est constituée la Fédération Solidaires Finances. Aujourd'hui, elle regroupe :

- Solidaires Finances Publiques,
- Solidaires Douanes,
- Solidaires Concurrence Consommation et Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires,
- SUD INSEE,
- SUD Centrale Solidaires en Administration Centrale,
- Solidaires Industrie et Développement Durable,
- Solidaires SNABF.

Depuis les dernières élections professionnelles, intervenues le 4 décembre 2014, Solidaires Finances est la 1ère fédération syndicale de Bercy. Ces élections ont confirmé l'implantation de tous ses syndicats dans les différents périmètres directionnels. Solidaires Finances, addition des forces qui la composent, au travers de ses syndicats représente et porte la parole des agents dans tous les Comités Techniques Centraux ou tête de réseau des grandes directions (DGFIP, Douanes, CCRF et SCL, INSEE et Administration Centrale) et dans les commissions administratives paritaires centrales les plus importantes. Ainsi également notre fédération continue à contester les orientations à l'œuvre dans toutes les instances paritaires ministérielles (Comité Technique, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, Comité National d'Action Sociale) et d'y défendre les missions de l'ensemble de nos ministères, les agents, leur statut, leurs carrières, leurs conditions de travail et, dans le cadre de l'action sociale, leurs conditions de vie hors du travail.

Dans un contexte fait pourtant de coups de forces permanents des autorités gouvernementales et des pouvoirs publics au mépris de toute démocratie sociale, de recul de l'action publique, de réforme territoriale, de Réate II, de « démarches et plans stratégiques » et autre « revue des missions », de restructurations et abandon de missions, dématérialisation synonymes de perte de sens tant pour les agents au travail que pour les usagers du service public, de remise en cause de la fonction publique et des droits des agents tous azimuts à l'heure du rapport Laurent et de la loi Travail, de développement de la répression syndicale, ces résultats et cette implantation marquent la volonté d'un syndicalisme qui refuse l'humiliation que voudraient imposer ces mêmes pouvoirs publics aux agents et à leurs représentants.

Un syndicalisme de proximité, légitimé par les élections professionnelles, pour mieux agir avec les agents des Finances contre une remise en cause sans précédent des conquêtes sociales et missions de service public

Porteur d'un syndicalisme combatif, revendicatif, solidaire et unitaire, Solidaires Finances se caractérise par un mode de fonctionnement basé sur les principes d'indépendance, de démocratie et de proximité. Comme au sein de notre union interprofessionnelle, chaque syndicat, quel que soit son nombre d'adhérents, y dispose d'une voix et les décisions sont prises à l'unanimité. C'est ainsi que le syndicalisme Solidaires entend lier étroitement les luttes entre les champs professionnels et ministériels et la dimension interprofessionnelle et sociétale. Ainsi la loi Travail nous concerne tous par ses conséquences prévisibles sur le temps de travail dans la Fonction Publique et ses aspects condamnant la médecine de prévention. La réduction de la dépense publique est étroitement liée à la satisfaction des seuls détenteurs du capital des entreprises privées.

Aux ministères économiques et financiers, face au Secrétariat Général et aux différentes directions, l'action syndicale de notre Fédération et de ses syndicats est d'être avant tout au service de la défense des agents et de la conquête de droits nouveaux. Indépendante de tous pouvoirs, ne pratiquant ni l'accompagnement ni la contestation systématique, Solidaires Finances est une force de proposition au service de l'action revendicative pour l'ensemble des agents des ministères de Bercy.

Solidaires Finances agit à la fois pour promouvoir et défendre les missions de service public dévolues à Bercy, obtenir les moyens nécessaires à la qualité de leur exécution et pour assurer la défense collective et individuelle des agents. La fédération est un outil qui permet de relayer auprès du secrétariat général des revendications portées au sein de chacune des directions et de les étendre le cas échéant à tout le champ fédéral.

Les revendications de Solidaires Finances sont portées par tous ses syndicats dans l'ensemble des directions. Cette articulation évite ainsi toute « division » que l'administration voudrait créer entre les directions. C'est une force pour l'ensemble des agents face aux bouleversements qui les ont touchés et vont encore les percuter.

Pour autant, notre action syndicale ne se conçoit pas qu'à l'intérieur de nos ministères. Elle concerne aussi les enjeux de société. S'opposer à la logique de régression sociale (remise en cause du droit à la retraite, de la protection sociale, casse du service public, ...) concerne tout le monde. Cela nécessite pour nous, de lier la défense des agents au quotidien et notre volonté de transformation de notre société, en s'appuyant sur les principes de solidarité et de justice sociale par une juste répartition des richesses et la réduction des inégalités. Pour Solidaires Finances cela passe par des services publics forts, accessibles sur l'ensemble du territoire, et la réaffirmation de leur utilité et de leur rentabilité sociale.

Face aux enjeux : Solidaires Finances

L'alignement vers le bas, la course à la marchandisation, la destruction des services publics, la négation de l'épanouissement personnel ne seront jamais synonymes de progrès pour l'être humain. C'est vrai dans nos services comme ailleurs.

Les conséquences des politiques menées ces dernières années dans nos services : suppressions d'emplois (39 000 en 15 ans), et encore plus de 1 500 pour le budget 2017), coupes budgétaires inégalées, abandons d'implantations, restructurations, éclatement de certaines directions, fusion d'autres, créations de nouvelles directions, abandon ou privatisation - rampante ou non - de tâches et de missions, tout cela mené dans la précipitation, remettent profondément en cause les missions des agents et leurs conditions d'exercice.

Le mal-être et la souffrance exprimés par les agents ont un lien avec le travail... Le bilan de la RGPP et de la MAP sont lourds de conséquences tant sur la santé des personnels que sur la qualité du service rendu. La Revue des Missions, dans le cadre de la Réforme de l'Etat s'inscrit dans la continuité et, est tout aussi dangereuse. Pour **Solidaires Finances**, les ministères économiques et financiers, de par la nature de leurs missions, doivent être considérés comme prioritaires. Toute nouvelle suppression d'emploi, toute nouvelle restructuration, tout abandon de mission, remet en cause le rôle régalién de l'Etat Republicain et ses missions et porte atteinte à la démocratie.

Dans le cadre de ses revendications, **Solidaires Finances** se mobilise :

► Pour la défense du service public et du statut

Solidaires Finances a combattu les réformes menées dans le cadre de la RGPP qui avait pour but la suppression massive d'emplois, le délitement et l'abandon, à terme, des missions ainsi que la casse du statut de la Fonction Publique. Ce constat est d'autant plus nécessaire que la crise économique et les besoins sociaux démontrent une demande forte du rôle de l'Etat.

RGPP, MAP, Revue des Missions, Plans Ministériels de Modernisation et de Simplifications, plans et démarches stratégiques des différentes directions, Réforme Administrative, Réforme Territoriale, prélèvement à la source ... : **Solidaires Finances** continuera de s'opposer au désengagement de l'Etat et à l'affaiblissement de son rôle. Pour **Solidaires Finances** et ses syndicats, les services publics et leurs missions sont un bien collectif indispensable **dont les fonctionnaires sont les garants**. Il faut impérativement les renforcer, les développer pour permettre l'égalité entre tous les citoyens.

► Pour les intérêts des agents

Qu'ils soient matériels ou moraux, individuels ou collectifs, les intérêts des agents des ministères économiques et financiers sont au cœur des préoccupations des militants de **Solidaires Finances**. Défense individuelle et collective, amélioration des règles de gestion, analyse critique des restructurations de services, valorisation du rôle du fonctionnaire et du service public, de l'action sociale, constituent le quotidien de notre action syndicale.

Dans un contexte où l'idéologie libérale et son corollaire managérial tendent à écraser l'humain, dans la Fonction Publique comme dans la société, **Solidaires Finances** ne se résigne pas. Nos militants et élus en CAP locales et nationales élaborent des analyses critiques, articulent revendications offensives et propositions alternatives aux prétendues réformes, en recherchant toujours l'unité d'action avec les autres syndicats.

► Pour le pouvoir d'achat

Depuis 10 ans les fonctionnaires ont enregistré une perte de plus de 15% de leur pouvoir d'achat. Ni l'augmentation de 0,6% intervenue au 1/07/2016 ni celle de 0,6 % prévue au 1er février prochain ne compenseront les effets du gel de la valeur du point d'indice intervenu de 2010 à 2016. Pour **Solidaires Finances**, cette situation est intolérable. Elle exige la revalorisation de la valeur du point d'indice à 5 € minimum immédiatement. Aujourd'hui dans les services restructurés, dévalorisés dans l'exercice de leurs missions, les agents ont besoin d'une réelle reconnaissance. C'est pourquoi notre Fédération a défendu et continue de revendiquer des plans de qualifications massifs permettant aux agents des promotions de grade et de corps rapides permettant de travailler, de vivre, de partir à la retraite dignement.

► Pour les conditions de travail

L'amélioration des conditions de vie au travail est une revendication essentielle. Les suppressions d'emplois, les nouvelles organisations du travail, la recherche continue de gains de productivité créent des situations véritablement inhumaines et pathogènes.

Face à la souffrance au travail, à la violence en col blanc, **Solidaires Finances** entend dénoncer non seulement les effets mais surtout les causes. Collectivement nous devons imposer que soit mis un terme à cette situation et que le droit à la santé au travail soit réellement reconnu.

Dans une période où la remise en cause des 35 heures est dans le viseur des politiques Solidaires réaffirme sa revendication à 32 heures pour toutes et tous.



Le CMFI : un cycle démodé, à repenser

Conçu à l'époque où Bercy ne comptait qu'un seul ministère et plusieurs directions, le Cycle Ministériel de Formation Initiale (C.M.F.I.) est réservé aux seuls cadres A. **Solidaires Finances** conteste cette limitation. Il a pour objectif affiché «de contribuer au développement d'une culture interdirectionnelle» et à la mobilité. Au fur et à mesure des promotions, ce brassage s'avère bien hypothétique. Le déséquilibre du nombre de recrutements entre les différentes directions, depuis la création de la DGFIP (fusion des deux plus importantes ex directions du ministère : DGI et DGCP), le fait que certaines directions du ministère ne soient pas associées à ce cycle, et la suppression de la répartition des promotions de cadres A issues des différentes directions sur la totalité des écoles lors de la rentrée ne permettent pas aux élèves d'appréhender concrètement la richesse humaine et la diversité des missions du ministère.

Il est à regretter qu'entre le cycle ministériel et les formations directionnelles, il y ait bon nombre de redondances, accentuant de fait la charge de travail des stagiaires. Dans un cadre contraint, le refus de l'administration d'allonger la durée des formations initiales est préjudiciable aux formations directionnelles.

Pour **Solidaires Finances**, il est nécessaire d'organiser une période d'immersion dans les autres directions ministérielles.

La création de la DGFIP en 2008 a renforcé la banalisation du CMFI. En effet, la grande majorité des effectifs concernés est désormais originaire de cette seule administration. Conséquence immédiate et tangible : les stagiaires des autres directions se sentent et sont, de fait, de plus en plus isolés. Les précédentes promotions ont dénoncé le contenu d'un cycle octroyant une place prépondérante aux enseignements des finances publiques. Les stagiaires ne peuvent s'ouvrir à la dimension interministérielle, à celle des autres directions. De fait, ils ne peuvent plus percevoir leur place dans les ministères (pourtant objectif initial du CMFI).

Cet enseignement est piloté par l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) en partenariat avec les différentes écoles de chaque direction. Ce cycle est constitué de cours théoriques mais également de conférences.

L'intérêt de ce cycle est désormais à nuancer au regard de sa nature et de son positionnement. Pour **Solidaires Finances**, l'objectif initial qui était de contribuer au développement d'une culture interdirectionnelle a été perdu de vue par l'administration. Il nous apparaît néanmoins nécessaire de ne pas banaliser l'importance pour les agents des administrations économiques et financières d'avoir une vision claire de la réalité de ce périmètre ministériel.

Le CMFI devrait être un vecteur de formation et d'information sur les conditions de vie au travail. En effet, en matière de CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) et d'action sociale, le périmètre d'intervention couvre toutes les directions des ministères économiques et financiers.

Solidaires Finances revendique l'ouverture d'une réflexion sur le contenu, la durée et le positionnement de ce cycle. Compte tenu de la spécificité des scolarités directionnelles, il nous semble également nécessaire d'offrir à tous les agents la possibilité de suivre un stage d'immersion de quelques jours dans les autres directions, stage intervenant à l'issue des formations théoriques directionnelles.

Pour **Solidaires Finances**, la découverte des ministères économiques et financiers par les stagiaires, qu'ils soient de catégorie A, de catégorie B ou de catégorie C, est une nécessité. Mais ceci doit se construire avec pour ambition un réel brassage des populations et la découverte des services.



Solidaires Finances constate qu'au fil des ans les stagiaires ne sont plus invités (ceci est certainement le fait des suppressions d'emplois) à découvrir les services des autres directions.

Pour **Solidaires Finances**, la vraie découverte des diverses administrations financières devrait passer par des séances d'immersion de quelques jours dans les services.

Pour Solidaires Finances, les scolarités directionnelles doivent permettre à tous les stagiaires de disposer à l'issue de la période de formation initiale des connaissances indispensables à l'exercice des missions relevant de leur grade.

Dans les deux pages suivantes, une présentation des différentes scolarités dans les principales directions à réseau est effectuée. Concernant l'Administration Centrale, un enseignement est également dispensé par l'IGPDE aux nouveaux attachés pour lesquels le CMFI conclut la scolarité effectuée dans les IRA.

Scolarité et affectation

Les résultats obtenus aux contrôles pendant la scolarité et la note d'appréciation générale, de participation ou note «binette» notamment à la DGFIP et à la DGDDI, conditionnent la suite des opérations :

- **moyenne obtenue égale ou supérieure à 10** : vous êtes admis et cette moyenne détermine votre rang de classement final ; vous êtes titularisé.
- **moyenne inférieure à 10 après l'épreuve de rattrapage** : vous pouvez être amené à redoubler, être reversé dans votre corps d'origine (internes ou fonctionnaires d'autres administrations) ou être licencié (externes).

A la DGCCRF, l'administration ne se base pas que sur la moyenne pour refuser la titularisation directe, ce qui est d'autant plus inacceptable !

A la fin du cycle de formation, un jury d'examen directionnel établit au vu des résultats la liste de classement par ordre de mérite.

Une Commission Administrative Paritaire Nationale ou Centrale se réunit selon des règles propres à chaque direction, prononce la titularisation de ceux qui ont obtenu la moyenne et examine le dossier notamment des stagiaires dont la moyenne est inférieure à 10. Ces dernières situations sont certes marginales, mais n'en reflètent pas moins un caractère inacceptable : celui de l'échec de l'enseignement dispensé.

Les agents concernés nous trouveront à leur côté afin de défendre leur situation.

Solidaires Finances prône notamment le principe de la «seconde chance» systématique via le redoublement.

A l'issue des différentes CAP de titularisation, les directeurs généraux entérinent pour les agents de leur direction ayant satisfait aux contrôles des connaissances la titularisation et l'affectation. Les modalités d'affectation varient selon la direction d'origine :

- à la DGCCRF : règle de l'auto-affectation,
- à la DGDDI : répartition des affectations lors de séances baptisées «amphis blancs»,
- à la DGFIP : intégration dans le mouvement général de mutations sur la base de l'ancienneté administrative.

Des représentants de Solidaires Finances seront présents pendant le CMFI.

N'HÉSITÉZ PAS À LEUR POSER VOS QUESTIONS !

ORGANISATION DES 3 PRINCIPALES SCOLARITÉS

DGFiP				
Les inspecteurs des finances publiques exercent leurs missions dans quatre grands domaines : la fiscalité, la gestion publique, le cadastre et l'informatique.				
MISSION	FISCALITE	GESTION PUBLIQUE	CADASTRE	INFORMATIQUE
CONCOURS	Inspecteur généraliste			PSE ou analyste
Etablissement de l'ENFiP	Noisiel (77) ou Clermont Fd (63)		Toulouse (31)	
	CMFI 5 jours de conférences et de modules sans lien avec les pratiques professionnelles. Il n'y a pas de découverte des missions des autres administrations du ministère mais une enfilade de conférences et de modules tels que : « Management et qualité de vie au travail » ou « Responsabilité sociale de l'administration » et « Être cadre aujourd'hui »...			
1ère période CARRIERE stage de découverte	Missions fiscales Missions gestion publique Compta. (et divers)			
2ème période DOMINANTE stage d'approfondissement	Management ; Comptabilité générale ; Fiscalité des entreprises dont dossiers pluridisciplinaires ; TVA dont dossiers pluridisciplinaires ; Fiscalité directe locale ; Impôt sur le revenu ; Fiscalité patrimoniale ; Contrôle et contentieux fiscal Recettes publiques ; Conférences ; Environnement de la DGFiP.	Management ; Comptabilité générale ; Gestion publique état (GPE) dont synthèse ; Gestion publique locale (GPL) dont cas pluridisciplinaire ; Recettes publiques ; Conférences – GPE et GPL ; Conférences - Environnement de la DGFiP.	Droit public – droit privé – publicité foncière : Taxes foncières/bndp ; Taxe foncière bâtie et non bâtie ; Contentieux ; Urbanisme / lascot ; Le plan cadastral ; Travaux pratiques sur le terrain ; Topographie ; Utilisation des photos aériennes ; Statistiques cadastres et données foncières : Dossier de synthèse.	Informatique à la DGFiP ; Gestion de projets (intro.) ; Langages et administration des systèmes ; Bases de données ; Ingénierie des systèmes d'information ; Développement WEB ; Réseaux ; Anglais.
Stage premier métier (SPM)	Stage d'adaptation dans la direction d'affectation : alternance d'enseignements théoriques, d'apprentissages métiers et une immersion progressive dans le premier métier.			

MUTATIONS – 1ères AFFECTATIONS

Règles de mutations spécifiques à la DGFiP et statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques (Décret n° 2010-986 du 26 août 2010)
Les affectations en sortie d'école sont prononcées sur la base de l'ancienneté administrative. Solidaires Finances Publiques a obtenu la déconnexion entre l'affectation et le rang de classement lié au contrôle des connaissances. Cela a enlevé un poids et un stress considérable qui pesaient précédemment sur des milliers de stagiaires depuis de trop nombreuses promotions. Tous les stagiaires peuvent se prévaloir des règles de priorité, notamment de rapprochement (de conjoint, familial).

Pour **Solidaires Finances Publiques**, la grande **technicité** des missions de la DGFiP, mais aussi leur **diversité** et leur **complexité** croissante, ne permettent pas aux futurs cadres A de pouvoir dès la sortie de l'école prendre pied sereinement dans leurs futures fonctions. C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques exige la réécriture de cette scolarité théorique, une refonte du stage pratique, et à l'issue de ce dernier, un droit spécifique à la formation pour les agents en 1ère affectation.

La vérification des connaissances est assurée par un contrôle continu opéré en cours de scolarité.

Six épreuves obligatoires.

Le programme de chacune des épreuves correspond à la partie des enseignements abordés jusqu'à la dernière semaine précédant celle de l'épreuve.

- Quatre épreuves écrites d'une durée maximale de 3 h selon la nature de l'épreuve. Ces épreuves consistent en la rédaction d'une note professionnelle, la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, la réponse à des questions ou la réalisation d'un ou plusieurs exercices techniques.

- Deux épreuves orales, d'une durée maximale de 30 minutes.

Les inspecteurs stagiaires dont la moyenne est inférieure à 10/20 à l'issue des six épreuves participent à l'épreuve de rattrapage organisée en fin de scolarité.

Pour Solidaires Finances Publiques, le contrôle des connaissances, s'il conditionne certes la titularisation, doit d'abord être un outil au service de la pédagogie.

Les représentants de **Solidaires Finances Publiques** sont présents physiquement toute l'année, dans tous les établissements de l'ENFiP : contactez-les le plus tôt possible en cas de besoin.
<http://www.solidairesfinancespubliques.fr/ecoles/ou/et/ecoles@solidairesfinances.fr>

DGDDI

L'année du stage théorique est découpée en plusieurs cycles alternant formation théorique et phases d'expérimentation dans les services :

- la scolarité débute par un cycle de formation sur l'organisation des services publics, du Ministère et de la DGDDI (une première séquence de 15 jours suivie, en cours d'année, de deux séquences d'approfondissement),
- elle se poursuit par un stage pratique d'une semaine de découverte de l'environnement douanier dans une direction territoriale (stage de localisation),
- les enseignements fondamentaux de l'END-Tourcoing sont organisés autour de 8 pôles :
- Environnement général : Missions, organisation, Droit communautaire,
- Action économique de la Douane vers les entreprises,
- Techniques du dédouanement ,
- Fiscalité indirecte (TVA, produits énergétiques) - Missions de contrôle (Lutte Contre la Fraude, comptabilité des entreprises),
- Contentieux douanier et moyens judiciaires,
- Informatique et bureautique douanières,
- Gestion et management du personnel, rédaction administrative.

S'y ajoutent une formation obligatoire de langue et de sport.

Plusieurs périodes de stages pratiques d'une semaine (stage de concrétisation des connaissances) sont également organisées dans les services douaniers spécifiques, à l'école des Douanes de La Rochelle, dans les entreprises et auprès des institutions communautaires.

Les affectations des élèves, hors postes discrétionnaires (Direction Générale et services de surveillance en particulier), font l'objet d'une négociation entre les stagiaires, le recours au rang de classement n'ayant lieu qu'en cas d'« échec de la négociation ».

Au cours des six mois de stage pratique suivant la titularisation, les inspecteurs sont appelés à participer, de nouveau à l'END Tourcoing, à une évaluation et à un échange d'expérience de leur stage pratique.



Une note d'appréciation générale (attribuée par le Directeur) s'ajoute à ces résultats pour déterminer votre rang de classement.

Le contrôle des connaissances comporte des épreuves portant sur le CMFI, chacune des matières professionnelles, les langues étrangères ainsi qu'une épreuve dite « grand oral ». S'ajoute à cela une note d'appréciation générale du « comportement » du stagiaire au cours de l'année de scolarité.

Les stagiaires sont également invités à présenter un « mémoire » de recherche et de questionnement sur des thèmes professionnels.

DGCCRF & SCL

La scolarité se déroule sur 12 mois au total, de fin août à fin mai à l'École de Montpellier (ENCCRF) et de juin à fin août dans les services CCRF d'une DD(CS)PP. Des stages au pôle C d'une DIRECCTE et au sein d'une autre administration sont également organisés durant la même période.

Elle débute par un stage d'insertion dans les services. Ce premier contact, d'une semaine, permet de découvrir brièvement la plupart des missions de la DGCCRF. C'est aussi parfois l'occasion d'assister à quelques contrôles avec des collègues titulaires.

L'essentiel de l'enseignement dispensé à l'ENCCRF porte sur les réglementations nationales et communautaires en matière de concurrence, de consommation et de qualité sécurité des produits et marchandises.

Sont également présentés les habilitations et pouvoirs d'investigation dont disposent les agents de la DGCCRF pour exercer leurs missions. D'autres modules ont également été mis en place dont un en comptabilité par exemple.

Enfin, réforme oblige, une présentation des différents « métiers » exercés au sein des DD (CS) PP (Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et des DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) est réalisée.

Les cours sont assurés par les formateurs permanents de l'ENCCRF de Montpellier mais également par des formateurs dits « occasionnels », également enquêteurs. Depuis ces dernières années, les premières semaines de formation théorique sont différenciées entre internes et externes.

Les 9 mois de formation théorique sont entrecoupés de stages pratiques. Il s'agit de véritables stages en alternance qui permettent de mettre en pratique la théorie enseignée à Montpellier. Chaque période se fait sur un thème précédemment étudié (concurrence, consommation...). Ces stages sont effectués dans les directions candidates, en fonction de leurs capacités d'accueil et des choix formulés par les stagiaires.

Ces périodes pratiques, généralement très appréciées, ont été mises en place il y a plus de 10 ans à la demande de **Solidaires CCRF & SCL** qui milite aujourd'hui pour l'accompagnement des stagiaires par un tuteur.



Plusieurs épreuves écrites ou orales de connaissance :

- le contrôle continu des connaissances
- 1 note d'oral de fin de stage
- 1 note du directeur de l'école
- 1 note du directeur de stage

L'affectation des stagiaires se fait sur le principe de l'auto-affectation.





VOTRE RÉM UNÉRATION



Il est difficile de déchiffrer sa feuille de paye sans la notice ad hoc !

Les paramètres sont multiples : externe ou interne, direction d'appartenance, indices de référence, diversité des primes, spécificité du service, résidence,...

Pour l'heure, nous nous limiterons aux éléments essentiels de la rémunération. Chacun des syndicats de **Solidaires Finances** expliquera ultérieurement, au cours de la scolarité, les particularités de la rémunération et du déroulement de carrière. Néanmoins, n'hésitez pas à interroger les représentants de ces organisations présents lors de l'accueil.

Vous trouverez ci-après les principaux éléments que vous découvrirez sur la fiche de paye.

Mais, avant tout, quelques points de repères : le traitement est calculé sur la valeur d'un point d'indice qui ne suit pas l'inflation. Sa valeur a été gelée de 2010 à 2016, et beaucoup trop faiblement revalorisée cette année (+ 0,6 au 1/07/2016 et + 0,6% au 1/02/2017). D'autre part la retenue pour pension augmente tous les ans afin de passer de 7,85 % (taux 2010) à 11,10 % (taux 2020) ce qui provoque chaque 1er janvier une baisse du net à payer.

Si, auparavant, les changements d'échelon étaient une reconnaissance de la technicité acquise par les agents, aujourd'hui, ces changements cachent l'érosion du pouvoir d'achat :

- depuis plusieurs années, la grille indiciaire de catégorie C a été nettement revalorisée au niveau des premiers échelons pour simplement suivre le SMIC (1 466,62 € au 01/01/2016). A tel point qu'en 2016 un agent C sera recruté à un indice (IM 323) supérieur à celui d'un inspecteur «pur externe» (IM 321). Ces «gains indiciaires» aux 1er échelons des catégories C et B interviennent sans aucune modification indiciaire de la grille de catégorie A, qui subit donc un tassement considérable.
- Il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1945, en élaborant le statut général des fonctionnaires, le législateur avait posé comme principe que **«le traitement net d'un fonctionnaire doit être au moins égal à 120% du «minimum vital»»** !
- L'Etat-employeur a mis en place en 2007 la «garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)». Il s'agit d'une indemnité attribuée aux agents n'ayant eu aucune évolution de carrière pendant quatre ans. **Par cette mesure, l'Etat-employeur reconnaît implicitement que TOUS les fonctionnaires ont perdu du pouvoir d'achat.**

Fac-similé d'une fiche de paye d'un inspecteur «pur externe»

		BULLETIN DE PAYE		N° ORDRE	
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		MOIS DE Septembre 2016		TEMPS DE TRAVAIL	
TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION					
GESTION POSTE		LIBELLE		SIRET	
		CMFI			
IDENTIFICATION					
MIN.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS	GRADE	ENFANTS A CHARGE
					321
ECH.		INDICE OU NB. D'HEURES		TAUX HORAIRE OU NBI	
TEMPERATURE					
CODE	ÉLÉMENTS			À PAYER	À DÉDUIRE
	TRAITEMENT BRUT			1 495,22	
	RETENUE PENSION CIVILE (9,54%)				148,62
	PENSION CIVILE IMT (**)				
	INDEMNITÉ MENSUELLE TECHNICITÉ (**)				
	INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE (Voir montants en page 9)			44,86	
	INDEMNITÉ DE SCOLARITÉ (taux dégressif)			846,00	
	CSG non déductible (2,4%) (*)				36,32
	CSG Déductible (5,1%) (*)				77,17
	CRDS (0,5%) (*)				7,57
	RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE				0
	CONTRIBUTION SOLIDARITE (1%)				13,56
	INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (**)				
	PRIME DE RENDEMENT (**)				
	MUTUELLE BRANCHE GENERALE (Voir avec votre représentant Mutuelle)				
	REMBOURSEMENT DOMICILE -TRAVAIL				
	En fonction de l'abonnement				
	(*) Calculés sur 98,25 % de la rémunération				
	(**) montants variables selon la direction générale				
VOIR EXPLICATIONS AU VERSO					
* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE					
NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE				€	€
TOTAUX DU MOIS				€ 2 386,08	€ 318,58
BASE SS DE L'ANNÉE				€	€
BASE SS DU MOIS				€	€
CÔÛT TOTAL EMPLOYEUR				€	€
NET À PAYER				€	€
TOTAL CHARGES PATRONALES				€	€

INDICE 321, SOIT EN MONTANT MENSUEL BRUT : 1 495,22 €

Traitement brut mensuel

→ valeur du point au 01/07/2016 : 4,6581 €

Les internes se voient appliquer les modalités de reclassement prévues par le décret 2006-1827 du 23 décembre 2006 (indice brut de B + 60 points et recherche de l'indice brut proche correspondant dans la grille du A).

Pour obtenir le montant du traitement mensuel net, il faut diminuer le traitement brut des retenues pour pension (actuellement 9,94 % . Le taux progressera chaque année pour atteindre 11,10 % en 2020), CSG (7,5 % *), Contribution Solidarité (1 % calculé sur la base du traitement brut + SFT + indemnité de résidence + primes - pension civile et RAFF), Contribution Remboursement de la Dette Sociale (0,5 % *) et mutuelle. (* Calculés sur 98,25 % du traitement brut et IMT)

Le traitement brut est obtenu en multipliant la valeur du point d'indice par le nombre de points d'indice de l'échelon de votre grade, soit pour un inspecteur élève ou stagiaire «pur externe» : 4,6581 € x 321 points = 1 495,22 €. La valeur du point d'indice ne suit pas l'inflation. Elle a été gelé du 1/07/2010 au 1/07/2016. L'augmentation de 0,6 % intervenue au 1/07/2016 et celle de 0,6 qui interviendra au 1/02/2017 ne permettront pas d'endiguer l'érosion continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires qui demeure bien une réalité.

Quelques chiffres

Années	Revalorisation indiciaire	Inflation INSEE
2003	0 %	2,1 %
2004	0,5 %	2,1 %
2005	1,8 %	1,8 %
2006	0,5 % + 1 point d'indice pour tous (4,49 €)	1,5 %
2007	0,8 % + 1 point d'indice pour tous (4,53 €)	1,7 %
2008	0,8 % + 1 point d'indice pour tous (4,53 €)	1,7 %
2009	0,8 %	0,1 %

Années	Revalorisation indiciaire	Inflation INSEE
2010	0,5 %	1,5 %
2011	0%	2,1 %
2012	0%	2 %
2013	0%	0,9 %
2014	0%	0,5%
2015	0%	0,2 %
2016	0,6 % au 1/07*	

* donc 0,3% sur l'année

La perte de pouvoir d'achat est accrue également par de nouveaux prélèvements et des hausses cumulées :
 — les prélèvements de la CSG et de la CRDS ont augmenté de 2,10%,
 — la mise en place du régime additionnel de retraite fonction publique (RAFF) ponctionne les primes d'une cotisation de 5% (plafonnée à 20% du traitement indiciaire),
 — **suite aux** contres réformes des gouvernements FILLON puis AYRAULT, le taux de cotisation de pension évolue à la hausse (tableau ci-dessous) et atteindra 11,10 % en 2020.

Années	2010	2011	2012		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			1/01-31/10	1/11-31/12								
Taux	7,85	8,12	8,39	8,49	8,76	9,14	9,54	9,94	10,29	10,56	10,85	11,10

Indemnité mensuelle de technicité

Gagnée par l'ensemble des agents du ministère à l'issue d'un long conflit en 1989, fait exceptionnel dans l'histoire de la Fonction Publique, c'est une prime soumise à retenue pour pension (au taux de 20 %), à la CSG, à la RDS et à la Contribution Solidarité.

- **A la DGFiP**, suite à l'action, Solitaires Finances Publiques a obtenu que l'indemnité de fusion des deux administrations DGI et DGCP, versée en 2008, soit pérennisée en points IMT pour tous les agents. Depuis le 1er décembre 2011, son montant est de 101,98 €.

- **A la DGCCRF**, son montant est de 59,92 € bruts mensuels.

- **A la DGDDI**, son montant est actuellement de 76,50 €. Il augmentera chaque année pour atteindre 89,48 € au 1er janvier 2018.

Solitaires Finances revendique que l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers bénéficie d'un montant identique et que celui-ci soit doublé pour tous.

Indemnité de résidence

Elle est fonction du lieu de résidence et variable selon l'indice de rémunération.

Elle est égale en fonction de votre zone de résidence, soit à 3 %, 1 % ou 0 % du traitement brut.

Selon la localisation de votre école, pour l'année de scolarité :	
Paris et région Ile-de-France 3%	44,86 € (indice 321)
Montpellier, Lyon, Tourcoing 1%	14,95 € (indice 321)
Clermont-Ferrand - Toulouse 0%	0,00 €

Prise en charge du transport domicile-travail

La prise en charge par l'employeur est de 50 % du montant du titre de transport, plafonnée à **80,21€** mensuels.

ILE-DE-FRANCE

Pour les stagiaires affectés dans les établissements de formation d'Ile-de-France, l'administration prend en charge 50 % du prix du coupon mensuel de la carte Navigo (sur justification), sur la base du trajet entre le lieu de résidence et le lieu de l'école. Il n'y a aucune prise en charge en cas d'achat de billets à l'unité ou d'usage de la voiture.

HORS ILE-DE-FRANCE

Les stagiaires, affectés dans les départements de formation hors de l'Ile-de-France, bénéficient du remboursement partiel, par l'administration, du coût des cartes ou abonnements, annuels (voyages illimités) ou mensuels (voyages limités) de transports publics (y compris location de vélo), souscrits sur la base du tarif 2ème classe.

*Il est attribué à tout agent assumant la charge d'un ou plusieurs enfant(s). Il suit le sort de la rémunération principale : son montant est réduit dans la proportion où celle-ci se trouve réduite pour quelque cause que ce soit.
 Le SFT comporte un élément fixe et un élément proportionnel au traitement brut, selon le nombre d'enfants :*

Supplément familial de traitement

Nombre d'enfants à charge	Elément fixe	Elément proportionnel	Montant mensuel plancher	Montant mensuel plafond
1	2,29 €	---	2,29 €	2,29 €
2	10,67 €	3 %	73,41 €	110,87 €
3	15,24 €	8%	182,56 €	282,43 €
Par enfant supplémentaire	4,57 €	6 %	130,06 €	204,97 €

Indemnité de stage

→ Il s'agit d'un dispositif Fonction Publique (2006) déconnecté des éléments de rémunération. Le taux de base journalier depuis 2006 est toujours fixé à 9,40 €. Jusqu'à votre titularisation, sous réserve de remplir certaines conditions, vous bénéficierez du versement de l'indemnité de stage. Ce régime est assez complexe. Nous vous en donnons le détail mais n'hésitez pas à nous demander des précisions.

Pour bénéficier de l'indemnité de stage, vous devez effectuer votre scolarité hors de votre résidence familiale (c'est-à-dire celle que vous occupiez avant votre arrivée à l'École) et **hors de votre résidence administrative** (c'est-à-dire pour les internes, celle où vous travailliez avant votre scolarité, les externes n'ont pas de résidence administrative avant l'École). La notion de commune est très large en région Ile-de-France. En effet, la ville de Paris et toutes les communes des départements 92, 93, 94 sont considérées comme une seule et même commune et, depuis 2008, les communes limitrophes de la petite couronne sont considérées comme faisant partie de la petite couronne.

Pour les agents recrutés en qualité de contractuels handicapés, la direction de recrutement est considérée comme la résidence administrative.

Si vous remplissez ces conditions, vous percevrez l'indemnité de stage.

Enfin, dernière subtilité, les versements mensuels sont différents selon que vous optez pour le système linéaire ou dégressif.

En cas de congé ordinaire de maladie, le versement est suspendu (cf. art. 111 du décret 2010-997 du 26.08.2010).

Stage théorique	Septembre	Octobre	Nov. à février	Mars à août	TOTAL
Système dégressif	846 €	564 €	564 €/m	282 €/m	5 358 €
Système linéaire	765,45 €	765,45 €	382,71 €/m	382,71 €/m	5 358 €



Cas particulier de la DGCCRF :

Les inspecteurs stagiaires perçoivent 846 € le 1^{er} mois et 376 € les douze mois suivants.

ATTENTION !

Les taux indiqués ci-dessus peuvent varier, notamment si la résidence où se situe l'école n'a pas de cantine administrative.

Si vous effectuez votre stage théorique dans la même commune que celle de votre domicile et/ou de votre résidence administrative, vous ne bénéficiez pas de l'indemnité de stage mais certaines compensations peuvent être prévues par vos administrations respectives.

Ces taux n'ont pas été augmentés depuis 2006 soit une perte de valeur de l'indemnité de stage égale à 14 % (inflation cumulée de 2006 à 2016).

Solidaires Finances exige une revalorisation immédiate !

CAS PARTICULIER : L'INDEMNITE FORFAITAIRE

Stagiaires dont la résidence familiale ou administrative se situe à Paris, dans le 92, le 93 ou le 94.

Si vous êtes dans ce cas, vous êtes exclus du bénéfice de l'indemnité de stage (Cf page précédente). Néanmoins, depuis le 1^{er} Septembre 1996 et grâce à plusieurs actions initiées par Solidaires Finances, vous bénéficiez d'une mesure particulière : l'indemnité forfaitaire.

Cette mesure a été étendue et pourra bénéficier aux stagiaires dont la résidence familiale ou administrative se situe à Clermont Ferrand, Montpellier, Noisiel, Toulouse et Tourcoing.

Elle est d'un montant identique pour toutes et tous (1 692,00 €), mais peut être versée linéairement ou dégressivement.

STAGE	1er et 2ème mois	3ème au 6ème mois	7ème au 12ème mois	TOTAL
Système dégressif	282,00 €	282,00 €	-	1 692,00 €
Système linéaire	241,70 €	120,86 €	120,86 €	1 692,00 €

Pour **Solidaires Finances**, si cette mesure remédie à l'une des insuffisances de l'indemnité de stage, elle ne règle pas pour autant tout le problème du régime indemnitaire des stagiaires.

Le régime indemnitaire et autres indemnités

Selon votre direction de tutelle et selon votre origine (interne ou externe), vous percevrez mensuellement ou annuellement des indemnités spécifiques. La documentation qui vous sera fournie par chacun des syndicats de Solidaires Finances, lors de votre accueil hors cycle ministériel de formation initiale, vous permettra d'avoir une vue d'ensemble de ce que sera votre situation financière.

Le système indemnitaire actuel repose sur trois niveaux de primes :

Le premier niveau ou niveau interministériel : il s'agit de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) qui est indexée sur la valeur du point fonction publique. Elle représente un treizième mois (8,33 % du traitement brut). C'est la seule prime de même montant dans toutes les administrations financières.

Le deuxième niveau ou niveau ministériel : il s'agit de la prime de rendement. Elle est limitée à 18% du traitement le plus élevé du grade.

Le troisième niveau ou niveau directionnel : il s'agit de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF). Cette indemnité est différenciée par catégorie ou niveau et par fonction. Les fonctions sont classées selon quatre grands critères : sujétions - contrôle, technicité et administration générale - responsabilité et encadrement - expertise.

A l'issue du conflit de 1989, les agents des Finances avaient obtenu la démodulation des primes (pas de part variable) pour les agents des cadres A, B et C, même si l'administration a maintenu la modulation pour certains cadres supérieurs.

Avec la mise en place de la Prime de Fonction et de Résultat (PFR remplacée par le RIFSEEP bientôt), la Fonction Publique réintroduit le principe de la modulation. Suite aux interventions des organisations syndicales des ministères, notamment de Solidaires Finances, la démodulation a été maintenue.

Les missions au sein de nos directions sont des missions essentielles à la cohésion sociale et à la redistribution des richesses, c'est pourquoi la fédération refuse la modulation du régime indemnitaire et ce pour tous les agents. Elle est synonyme d'arbitraire et de perte de revenus et de pouvoir d'achat. Elle constitue une remise en cause de la neutralité des fonctionnaires au regard des missions qu'ils exercent.

La Fédération Solidaires Finances exige l'intégration totale des primes dans le traitement pour le calcul des droits à pension sans perte de pouvoir d'achat.



Lutter et construire **Ensemble !**

